

POL'infos

Hiver 2022



Chères Pollionnoises, chers Pollionnois,

Que l'année nouvelle vous apporte l'énergie et la santé nécessaires à la réussite de tous vos projets, Qu'elle soit riche en moments de joie et de bonheurs partagés avec vos proches.

Ce temps des vœux est, pour nous élus, un temps important de la vie d'un village, un moment de rassemblement, d'échanges mais que nous avons jusqu'ici vécu « à distance ». C'est une cérémonie conviviale qui a eu lieu le 14 janvier au cours de laquelle il est d'usage de dresser un bilan de l'année écoulée et de dessiner les contours de la nouvelle.

Pourtant, parler d'avenir et formuler des vœux est devenu un exercice hasardeux. Beaucoup d'aléas et d'inconnues rendent l'avenir difficile à entrevoir. L'année débute comme elle s'est terminée avec la guerre en Ukraine, une augmentation du prix de l'énergie qui impacte et contraint tous les budgets et un changement climatique palpable.

Ceci entraîne une sobriété énergétique « à marche forcée » : nous avons fait des efforts afin de moins consommer (avec des travaux sur les chaudières, la diminution des lumières collectives ...) ceci pour apporter notre contribution et ainsi éviter d'éventuels délestages.

Sans oublier la crise sanitaire liée aux épidémies en cours (covid/grippe/bronchiolite) qui percute un système de santé déjà très fragilisé.

Plus que jamais ces crises nous enseignent collectivement que les valeurs de proximité, de solidarité, d'écoute doivent être le fil conducteur de notre action au quotidien pour le bien-être de tous.

Vous êtes tous les acteurs de notre village :

Je tiens à saluer ici les élus de l'équipe que j'ai le plaisir d'animer. A chacun d'entre vous, je présente mes meilleurs vœux de bonheur, de réussite dans vos projets personnels, familiaux et municipaux. Vous ne ménagez pas votre temps ni votre énergie, soyez en remerciés ainsi que vos conjoints respectifs pour leur soutien au quotidien.

Cette fin d'année a vu un changement dans le Conseil Municipal avec les départs de Philippe Bartholus et de Chloé Charvin, je tiens à les remercier pour leur investissement durant ces 3 années, je souhaite la bienvenue à Emeric Géhant et à Béatrice Dumortier qui font leur entrée au Conseil.

Je remercie l'ensemble du Personnel Municipal, services techniques, administratifs, périscolaires pour leur travail au service de la Commune et de ses habitants. J'ai eu l'occasion de leur exprimer mes vœux lors de la cérémonie du 19 décembre.

Je voudrais aussi souhaiter la bienvenue aux nouveaux habitants de Pollionnay et les remercier d'avoir fait le choix de s'y installer.

Je les invite à se rapprocher de nos associations qui ont tant besoin de bénévoles.

Ces associations qui ont enfin pu reprendre leurs activités en 2022 et qui animent tout au long de l'année la vie du village. Je tiens ici à remercier chaleureusement l'ensemble de leurs membres et plus largement tous ceux et celles qui s'investissent dans la vie du village et qui en font son intérêt.

C'est avec plaisir que je constate que la Salle des Fêtes rénovée est très demandée et utilisée.

Nos jeunes aussi s'engagent et cette année a vu la création du Conseil Municipal des Jeunes de Pollionnay et l'élection d'une Maire, Eléa Petitbon

Le groupe « jeunes » a collaboré efficacement au projet du stade inauguré à la rentrée, le même jour que les jardins partagés sous un beau soleil.

Une commune c'est aussi ses commerces et services : je suis ravi de l'arrivée de nos deux médecins généralistes, Mr Philippe Vinceneux et Mme Chloé Lagorsse et de celle de Mr Atheer Abdulamaseeh, nouveau gérant de l'épicerie. Je leur souhaite à tous une pleine réussite dans leurs projets et leur renouvelle mon plein soutien.

Enfin le projet Vilogia touche à sa fin et va accueillir en début d'année ses 1^{ers} locataires et sa Maison Médicale. Ce projet a connu beaucoup d'aléas mais les engagements pris seront tenus.

Mais 2022 a réservé aussi quelques mauvaises surprises avec des travaux d'entretiens imprévus suite à des pannes importantes (les chaudières de la Médiathèque, du Pot Lyonnais, et de la Salle multi-activités)

C'est ainsi que globalement tous les projets 2022 pour lesquels la Municipalité s'était engagée ont été réalisés ou sont en cours d'achèvement.

En 2023, nous nous attacherons entre autres à finaliser l'élaboration du PLU de notre commune et les travaux engagés à l'école avec là encore, les nuisances qui sont indissociables d'un chantier. Mais vous avez tous un rôle à jouer pour que cela reste le moins pénible possible pour tout le monde, en respectant la signalétique mise en place et en évitant les incivilités sur le parking de l'école. C'est, je le rappelle, la sécurité de nos enfants qui est en jeu. Cependant je tiens à remercier le corps enseignant et les enfants qui font beaucoup d'efforts afin de s'adapter à leurs nouvelles conditions de travail.

D'autres projets sont en cours de finalisation ou d'élaboration, je vous laisse les découvrir tout au long de ce POL'infos.

Je vous renouvelle mes vœux de belle et heureuse année 2023.

Philippe Tissot, votre Maire

Permanences des Adjointes

Vous pouvez venir en Mairie le samedi matin de 9h00 à 12h00, si vous souhaitez rencontrer l'élu d'astreinte ; il est cependant plus prudent de prendre rendez-vous au 04 78 48 12 09.

7 janvier	Benoit Duval 4 ^{ème} Adjoint au Maire	Finance, Tourisme & Développement Economique
14 janvier	Laetitia Jousse 2 ^{ème} Adjointe au Maire	Affaires Sociales, Personnes Agées & Logement
21 janvier	André Brottet 1 ^{er} Adjoint au Maire	Urbanisme, Bâtiments & Travaux
28 janvier	Philippe Tissot Maire	Pour l'ensemble des délégations
4 février	Anne-Marie Rozier 3 ^{ème} Adjointe au Maire	Ecole, Jeunesse & Petite Enfance
11 février	Jean-Pierre Goy 6 ^{ème} Adjoint au Maire	Voirie, Services Techniques & Travaux
18 février	Sylvie Perrier 5 ^{ème} Adjointe au Maire	Associations, Vie Culturelle & Communication
25 février	Benoit Duval 4 ^{ème} Adjoint au Maire	Finances, Tourisme & Développement Économique
4 mars	Laetitia Jousse 2 ^{ème} Adjointe au Maire	Affaires Sociales, Personnes Âgées & Logement
11 mars	Anne-Marie Rozier 3 ^{ème} Adjointe au Maire	Ecole, Jeunesse & Petite Enfance
18 mars	André Brottet 1 ^{er} Adjoint au Maire	Urbanisme, Bâtiments & Travaux
25 mars	Philippe Tissot Maire	Pour l'ensemble des délégations
1 ^{er} avril	Jean-Pierre Goy 6 ^{ème} Adjoint au Maire	Voirie, Services Techniques & Travaux
8 avril	Sylvie Perrier 5 ^{ème} Adjointe au Maire	Associations, Vie Culturelle & Communication
15 avril	Benoit Duval 4 ^{ème} Adjoint au Maire	Finances, Tourisme & Développement Économique
22 avril	Laetitia Jousse 2 ^{ème} Adjointe au Maire	Affaires Sociales, Personnes Âgées & Logement

Conférence sur la Mine du Verdy et ses chauves-souris

Le Maire et l'équipe municipale vous convient le vendredi 27 janvier à 18h30 à la Salle des Fêtes pour une conférence sur la Mine du Verdy et ses chauves-souris.

Prochains Conseils Municipaux

Mardis 24 janvier, 21 février et 25 avril à 19h30 et mardi 21 mars à 19h00 dans la Salle du Conseil Municipal.

Permanence Conseil Numérique

(ateliers avec ou sans thème) en Mairie de 10h00 à 12h00 dans la Salle du Conseil Municipal :

Mardi 17 janvier
Mardi 21 février
Mardi 21 mars

La Foire en danger

Par manque de bénévoles la Foire du village n'aura plus lieu. Une petite chance de sauver l'événement si vous nous rejoignez. Contactez nous au 06 88 50 95 31.

Pré-inscriptions pour la rentrée scolaire de septembre 2023

Vous pouvez contacter Emilie Martinache en Mairie au 04 78 48 12 09 ou par email à l'adresse periscolaires@pollionnay.fr pour pré-inscrire les enfants nés en 2020 ou pour toute nouvelle inscription.

Extinction nocturne de l'éclairage public

Nous vous interrogeons dans le dernier Pol'infos sur vos suggestions et souhaits en matière d'éclairage public. Entre-temps l'actualité énergétique nous a rattrapés ! Aussi, en attendant que la réflexion soit aboutie, le Maire a décidé d'étendre pour cet hiver les horaires d'extinction de l'éclairage nocturne pour participer aux efforts collectifs de réduction de la consommation électrique.

Afin que cela fonctionne sur tout le territoire communal, il est nécessaire d'installer des horloges astronomiques sur la majorité de nos armoires, ce qui est relativement coûteux. Pollionnay ayant adhéré à la « démarche performancielle » du SYDER, celui-ci accepte de le prendre à sa charge à condition que l'extinction nocturne dure 8 heures consécutives. Afin de préserver les usagers des bus scolaires matinaux, le choix a été fait d'éteindre l'éclairage public de 22h00 à 6h00 du matin. A l'heure où le POL'infos est finalisé nous ne savons pas encore quand cela sera effectif.



Transition écologique et bâtiments publics

La Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais (CCVL) et son service environnement, en lien avec l'Agence Locale de la Transition Écologique (ALTE 69), organisme départemental, promeuvent, entre autres, l'isolation thermique des bâtiments. Notre commune, avec ce partenariat, affiche aussi cette volonté et, pour ce faire, a choisi de rénover l'immeuble communal dit « la maison Burel » situé au centre-bourg, lequel abrite huit logements en location.

Une maîtrise d'œuvre a été retenue pour accompagner techniquement ce projet. Les travaux potentiels sont inventoriés : isolation des combles et des murs par l'extérieur, remplacement des fenêtres, création d'une VMC double-flux, installation d'un chauffe-eau solaire, optimisation des appareils de chauffage et pose de panneaux photovoltaïques.

Vu le contexte général, les premières estimations financières d'un coût de 200 000 euros avec des subventions extérieures à hauteur de 90 000 euros sont à prendre avec beaucoup de prudence. Compte tenu des nouvelles contraintes budgétaires communales liées à la crise énergétique, sans oublier les problèmes d'approvisionnement, les travaux se feront sûrement en plusieurs étapes.

Notre collectivité, même modestement, s'engage dans un projet plein de sens face au défi climatique.



Révision du PLU, nouvelle étape

La procédure de révision de notre Plan Local d'Urbanisme (PLU) se poursuit. Après le diagnostic et la finalisation de notre Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), notre commune entame désormais le travail de définition de son zonage et de la réglementation qui y est associée.

Il est rappelé que ce travail est concentré principalement dans l'enveloppe urbaine. En effet, les zones naturelles et agricoles s'inscrivent dans le dispositif du périmètre de Protection et de mise en valeur des Espaces Naturels et Agricoles Périurbains (PENAP).

Tout d'abord, plusieurs secteurs jugés stratégiques comme l'avenue Guerpillon, le tènement de la Paroisse, une parcelle rue des Ecoles et l'entrée sud du village pourront faire l'objet d'une Opération d'Aménagement Programmée (OAP) pour que des projets d'urbanisation potentiels soient conçus globalement et non au coup par coup. Pour exemple, le secteur des Mandrières va être investi dans ce cadre.

Dans cette démarche, il faut prévoir le devenir de plusieurs sites comme la maison des Presles, l'établissement des Aurélias, le camping de Roche Coucou et les zones de carrières.

Il est envisagé de graduer l'urbanisation d'une façon différenciée en partant du plus dense au moins dense : le centre-bourg, les secteurs pavillonnaires, puis les secteurs périphériques à l'enveloppe urbaine.

Il est important de prévoir des emplacements réservés pour de futurs équipements publics et garantir l'existant dans ce domaine.

Dans des opérations collectives, il est nécessaire de planifier des espaces commerciaux pour renforcer le dynamisme du bourg et respecter la construction de logements sociaux en lien avec le Programme Local de l'Habitat (PLH) communautaire.

Tout cela s'inscrit dans un cadre réglementaire en cours de construction, définissant les densités, les hauteurs, l'implantation des constructions les unes par rapport aux autres, leurs emprises au sol, les coloris des tuiles et des façades, la charte paysagère, etc.

Une réunion publique d'information vous sera proposée au cours du premier trimestre 2023.



Colis de Noël des Anciens

Comme chaque année, nous avons honoré nos anciens avec le traditionnel « colis de Noël » qui a été remis à toutes les personnes de 80 ans et plus. Ces colis sont constitués essentiellement de produits locaux.



Pour la première fois cette année, les membres du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) ont distribué les colis avec les Conseillers Municipaux. Une façon de renforcer les liens entre générations. Qu'ils en soient tous remerciés.



Laetitia Jousse



Vilogia : « Les Balcons des Mandrières »

La résidence intergénérationnelle, située au cœur du village, va prochainement ouvrir ses portes (la livraison des 58 logements est prévue le 16 janvier). Ils seront tous loués par le bailleur social Vilogia et seront attribués en fonction des plafonds de ressources appliqués par les bailleurs sociaux. La typologie des logements est très variée comme précisé ci-après :

- 12 T2 de 45 à 53 m² (dont 10 seront réservés aux seniors ou pour des personnes en situation de handicap),
- 33 T3 de 65 à 70 m² (dont 10 pour des seniors ou pour des personnes en situation de handicap),
- 7 T4 de 77 à 82 m²,
- 6 maisons de 90 m².

Afin de renforcer les liens au sein de cette résidence, une personne sera en charge de l'animation et s'occupera aussi du suivi des locataires. Une salle commune sera dédiée aux animations et permettra aux habitants de s'y retrouver.

Pour pouvoir intégrer cette résidence, il est nécessaire d'avoir ouvert un dossier de logement social et de répondre aux critères de ressources (PLUS). Si vous remplissez ces conditions, n'hésitez pas à vous faire connaître en mairie pour que nous puissions transmettre votre dossier au bailleur social qui vous recontactera.

Pour toute information, n'hésitez pas à nous contacter :
Marie-Agnès Mugnier
Laetitia Jousse
✉ ccas@pollionnay.fr



Equipements hivernaux des véhicules



La période de tolérance des équipements neige est arrivée à son terme : reportez-vous au POL'infos de l'Automne 2022 pour le rappel des risques encourus en cas de défaut d'équipements de votre véhicule.

Bon à savoir

En cas d'accident, votre assureur peut demander la preuve que les pneus de votre véhicule étaient bien conformes à l'homologation et peut ne pas prendre en charge les dommages si ces derniers ne respectaient pas la législation.



Philippe Bartholus



Déneiger le trottoir situé devant son habitation ?

Selon l'arrêté numéro 6/2022 du 07 janvier 2022, vous devez déneiger le trottoir situé devant votre habitation. Cet arrêté est affiché en mairie.

Opération de déneigement

Le déneigement consiste à déblayer la neige et assurer le salage ou sablage en cas de verglas. Cette opération s'effectue jusqu'à la limite du trottoir et sans obstruer les bouches d'égout pour permettre l'écoulement des eaux.

Cette obligation s'impose aux personnes suivantes

Les riverains ont l'obligation de déneiger devant leur habitation :

- Locataire ou propriétaire si le trottoir est devant une maison individuelle,
- Syndic de copropriété agissant au nom du syndicat des copropriétaires si le trottoir est devant un immeuble en copropriété.

Dans certains cas, le Maire peut également demander l'enlèvement des glaçons formés au bord des toitures ou le long des tuyaux de descente bordant la voie publique.

Sanction

Le non-respect des mesures de déneigement imposées par le maire vous expose à une amende de 38 €.

Responsabilité en cas d'accident

Si les mesures imposées par l'arrêté municipal ne sont pas respectées, la victime (passant, copropriétaire...) peut engager la responsabilité des personnes en charge du déneigement en saisissant le tribunal.

